

# **COMMUNE DE SAINT ALBAN DE MONTBEL**

## **Séance du conseil municipal du 14 avril 2025**

### **Liste des délibérations**

01 : DCM-2025-11 : Vote du compte de gestion 2024

*Approuvée à l'unanimité*

02 : DCM-2025-12 : Vote du compte administratif 2024

*Approuvée à l'unanimité*

03 : DCM-2025-13 : Affectation du résultat 2024

*Approuvée à l'unanimité*

04 : DCM-2025-14 : Vote des taux des impôts directs locaux

*Approuvée à l'unanimité*

05 : DCM-2025-15 : Vote du budget primitif 2025

*Approuvée à 7 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 abstention*

06 : DCM-2025-16 : Renouvellement de la convention avec la sauvegarde de l'enfance

*Approuvée à l'unanimité*

**Département de la Savoie****COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL****Délibération du Conseil Municipal**

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 14 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle François Cachoud, sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2025

Membres présents : B. ALLARD – P. DUPERCHY – V. DUPORT DIT ROUSSEAU  
E. LALLEMENT – W. VANNEUVILLE – C. CHAPELLET – P. ROULAND – MF EXCOFFON  
R. MONTFALCON

Membres absents excusés :

Absents : E. RAGNI – L. FLUTTAZ – P. ROUCH – S PELLICIER

Secrétaire de séance : B. ALLARD

**DCM-2025-11 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024**

Madame ALLARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Fait à Saint Alban De Montbel,  
Le 14 avril 2025.

Le secrétaire de séance,  
Brigitte ALLARD

Le Maire,  
Pierre DUPERCHY.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



## Département de la Savoie

# COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL

## Délibération du Conseil Municipal

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze avril à 14 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle François Cachoud, sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2025

Membres présents : B. ALLARD – P. DUPERCHY – V. DUPORT DIT ROUSSEAU – E. LALLEMENT  
W. VANNEUVILLE – C. CHAPELLET – P. ROULAND - MF EXCOFFON – R. MONTFALCON

Membres absents excusés :

Absents : E. RAGNI – L. FLUTTAZ – P. ROUCH – S. PELLICIER

Secrétaire de séance : B. ALLARD

### DCM-2025-12 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, sur proposition de Mme ALLARD, 1ère adjointe au Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2024 qui se résume comme suit :
  - o Fonctionnement :
    - Dépenses : 409 534.98 €
    - Recettes : 606 824.84 €
    - Excédent : + 197 289.86 €
  - o Investissement :
    - Dépenses : 887 400.14 €
    - Recettes : 701 138.05 €
    - Déficit : -186 262.09 €

Après le report des résultats de l'exercice 2023, le résultat de clôture de 2024 est le suivant :

- o Investissement : - 267 961.75 €
- o Fonctionnement : +534 664.43 €

Soit un excédent global de clôture 266 702.68 €

Le solde des restes à réaliser : - 162 060.90 €

Le besoin de financement : 430 022.65 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Fait à Saint Alban De Montbel,

Le 14 avril 2025.

Le secrétaire de séance  
Brigitte ALLARD

Le Maire,  
Pierre DUPERCHY



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

**Département de la Savoie****COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL****Délibération du Conseil Municipal**

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 14 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle François Cachoud, sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2025

Membres présents : B. ALLARD – P. DUPERCHY – V. DUPORT DIT ROUSSEAU  
E. LALLEMENT – W. VANNEUVILLE – C. CHAPELLET – P. ROULAND – MF EXCOFFON  
R. MONTFALCON

Membres absents excusés :

Absents : E. RAGNI – L. FLUTTAZ – P. ROUCH – S. PELLICIER

Secrétaire de séance : B. ALLARD

**DCM-2025-13: AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Le conseil municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	REPORT 2023	RESULTAT DE CLOTURE 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
Investissement	-186 262.09€	-81 699.66 €	-267 961.75 €	-162 060.90€	-430 022.65 €
Fonctionnement	197 289.86€	337 374.57€	534 664.43€		534 664.43€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	534 664.43 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation (c/ 1068)	430 022.65 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	104 641.78 €

## Département de la Savoie

# COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL

## Délibération du Conseil Municipal

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 14 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle François Cachoud, sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2025

Membres présents : B. ALLARD – P. DUPERCHY – V. DUPORT DIT ROUSSEAU  
E. LALLEMENT – W. VANNEUVILLE – C. CHAPELLET – P. ROULAND – MF EXCOFFON  
R. MONTFALCON

Membres absents excusés :

Absents : E. RAGNI – L. FLUTTAZ – P. ROUCH – S. PELLICIER

Secrétaire de séance : B. ALLARD

### DCM-2025-14 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réforme fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a voté le 26 septembre 2023 une majoration de 30 % de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'usage d'habitation principale et une propose de maintenir les taux votés en 2024 pour l'année 2025.

### **Le conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
  - o taxe d'habitation : 9.40 %
  - o taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.23 %
  - o taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.03 %
  
- **CHARGE** Monsieur le Maire
  - . de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - . de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publique, accompagné d'une copie de la présente décision

Fait à Saint Alban De Montbel,

Le 14 avril 2025.



Le Maire,  
Pierre DUPERCHY.



Le secrétaire de séance,  
Brigitte ALLARD



## Département de la Savoie

# COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL

## Délibération du Conseil Municipal

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 14 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle François Cachoud, sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2025

Membres présents : B. ALLARD – P. DUPERCHY – V. DUPORT DIT ROUSSEAU  
E. LALLEMENT – W. VANNEUVILLE – C. CHAPELLET – P. ROULAND – MF EXCOFFON  
R. MONTFALCON

Membres absents excusés :

Absents : E. RAGNI – L. FLUTTAZ – P. ROUCH – S. PELLICIER

Secrétaire de séance : B. ALLARD

### DCM-2025-15 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 équilibré comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 613 442.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 322 560.93 €

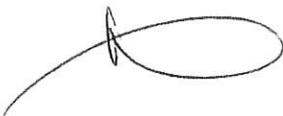
**Le conseil municipal, à 01 voix contre, 01 abstention, 07 voix pour, après en avoir délibéré,**

**- APPROUVE** le budget primitif 2025 équilibré en section de fonctionnement pour un montant de 613 442.00 € et en section d'investissement pour un montant de 1 322 560.93 €.

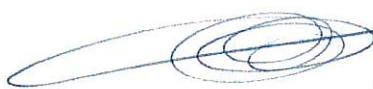
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Fait à Saint Alban De Montbel,  
Le 14 avril 2025.

Le secrétaire de séance  
Brigitte ALLARD



Le Maire,  
Pierre DUPERCHY



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

